



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 24 mars 2022 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Patrick LOLIVE, Guillaume VERNEYRE, Hugo TEYLOUNI, Jean-François RISPAL, Lionel FALIES, André ROUCHY, Nicolas LACROIX, Mélanie TICHIT, Patrick VIAUD,
Sous la présidence de Philippe MOURGUES, Maire.

Représentés, absents et excusés : Sabrina DURVILLE représentée par Nicolas LACROIX, Maxime DELORT représenté par Lionel FALIES, Jean-Marie PEETERS représenté par Patrick LOLIVE,

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (9 présents et 13 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

Le maire précise que le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2022 n'ayant pu être envoyé à l'ensemble des conseillers, son approbation est reportée au prochain conseil.

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2020_36 du 30 juin 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Préemption Urbain

- Salilhès (BK 99)
- Vaurès (AT 43-45-46-359-362-365-366)
- 82, Grand'Rue (AR 237-238-408)

2. Approbation du compte de gestion 2021 du budget communal (DE_2022_16)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement "Les Cazeaux" (DE_2022_17)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

4. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de la station-service communale (DE_2022_18)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

5. Approbation du compte administratif 2021 du budget communal (DE_2022_19)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LOLIVE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	130 512.55			76 592.09	130 512.55	76 592.09
Opérations exercice	190 287.78	341 729.32	614 606.56	710 848.40	804 894.34	1 052 577.72
Total	320 800.33	341 729.32	614 606.56	787 440.49	935 406.89	1 129 169.81
Résultat de clôture		20 928.99		172 833.93		193 762.92
Restes à réaliser	114 800.00	85 800.00			114 800.00	85 800.00
Total cumulé	114 800.00	106 728.99		172 833.93	114 800.00	279 562.92
Résultat définitif	8 071.01			172 833.93		164 762.92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement "Les Cazeaux" (DE_2022_20)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LOLIVE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	56 235.15				56 235.15	
Opérations exercice	65 138.00		82 906.50	82 906.50	148 044.50	82 906.50
Total	121 373.15		82 906.50	82 906.50	204 279.65	82 906.50
Résultat de clôture	121 373.15				121 373.15	
Restes à réaliser						
Total cumulé	121 373.15				121 373.15	
Résultat définitif	121 373.15				121 373.15	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de la station-service communale (DE_2022_21)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LOLIVE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				15 146.90		15 146.90
Opérations exercice			223 601.67	239 035.16	223 601.67	239 035.16
Total			223 601.67	254 182.06	223 601.67	254 182.06
Résultat de clôture				30 580.39		30 580.39
Restes à réaliser						
Total cumulé				30 580.39		30 580.39
Résultat définitif				30 580.39		30 580.39

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget communal (DE_2022_22)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un : **excédent de 172 833,93€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	76 592.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	96 241.84
Résultat cumulé au 31/12/2020	172 833.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	172 833.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8 071.01
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	164 762.92
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

9. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Station-service communale (DE_2022_23)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un : **excédent de 30 580.39 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 146.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	15 146.90
Résultat cumulé au 31/12/2020	30 580.39
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	30 580.39
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

10. Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022 (DE_2022_24)

Vu l'appel à projets pour le Fonds Cantal Solidaire 2022 ;

Vu le budget communal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre à cet appel à projets avec un programme de travaux de renforcement des voiries communales de desserte des hameaux d'Antérieux et Lagardette et Rue de la Coste.

Devis de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES - EATP :

- Antérieux - VC n°29 : 16 731,50 € HT
- Lagardette - VC n°27 : 44 668,50 € HT
- La Coste - VC 2r : 15 196,50 € HT

Pour un total de 76 596,50 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux de renforcement de voiries communales 2022	76 596,50 €	DETR 2022 (demandé sur VC 27 et 29)	40%	23 760,00 €
		FCS 2022 (demandé sur les 3)	30%	22 980,00 €
		Autofinancement/emprunt		29 856,50 €
Total HT	76 596,50 €	Total des recettes		76 596,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022 avec le programme de travaux de renforcement de plusieurs voies communales présenté ci-dessus ;
- **VALIDE** la proposition de l'entreprise ci-dessus pour un montant de 76 596,50 € HT ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022 au taux de 30% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

11. Convention de mise à disposition du tracteur communal pour le transport des boues de la station d'épuration (DE_2022_25)

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès dispose des compétence eau et assainissement depuis 2018.

Dans le cadre de l'entretien de la station d'épuration de Thiézac, il est nécessaire 2 à 3 fois par an de vider les boues et de les amener à la station d'épuration de Vic-sur-Cère pour traitement. La Communauté de communes utilise une tonne appartenant à Polminhac mais elle ne dispose pas de tracteur agricole pour la déplacer.

Suite à leur demande, M. le Maire propose à l'assemblée de rédiger une convention pour la mise à disposition du tracteur agricole communal à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès afin d'effectuer le retrait des boues de la station d'épuration de Thiézac selon les conditions principales suivantes :

- Réalisation d'un état des lieux du tracteur avant et après la mise à disposition signé par les deux parties,
- Le tracteur devra être rendu dans le même état de propreté et avec le même niveau de carburant que lors de l'état des lieux,
- Il devra être assuré par la Communauté de communes pendant les heures de mise à disposition,
- Tous dégâts des suites d'une mauvaise utilisation seront à la charge de la Communauté de communes,
- Les pièces d'usure seront à la charge de la commune,
- L'agent intercommunal devra posséder les permis nécessaires à la conduite de l'engin,
- Le prêt ne devra pas excéder 3 fois par an et 2 jours continus maximum à chaque mise à disposition,
- Les périodes mars-avril et septembre-octobre devront être privilégiées pour le prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition du tracteur agricole communal dans les conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

12. Fixation exceptionnelle du prix du carburant de la station-service de Thiézac (DE_2022_26)

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure la gestion en direct de la station-service de Thiézac depuis 2018.

Le prix de vente est fixé en fonction du prix d'achat à chaque livraison auquel est ajouté une majoration comprise entre +0,05 € HT et +0,15 € HT par litre,

Considérant l'évolution importante et exceptionnelle des prix d'achat ces derniers jours et par conséquence des prix de vente,

M. le Maire demande au Conseil de pouvoir déroger à l'application de la marge de +0,05 € HT et +0,15 € HT par litre à titre exceptionnel et sur une courte durée afin de retrouver des tarifs relativement compétitifs et proposer un prix au litre cohérent aux habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à déroger à titre exceptionnel et pour une durée maximale d'un mois à l'application de la marge de +0,05 € HT et +0,15 € HT par litre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

Informations :

- **Conseil Municipal de vote des budgets** : jeudi 07 avril 2022 à 20h30
- **Election présidentielle** : 10 et 24 avril 2022
- **Rencontre citoyenne avec les habitants du Bourg** : 12 avril 2022 à 20 heures 30, Salle des Fêtes
- **Concours des maisons fleuries** : reconduit dans les mêmes conditions (sans inscription), affiche diffusée
- **Réunion One Two Tripoux** : Samedi 02 avril 2022 à 10h00
- **Conseil Municipal des Jeunes** : appel aux jeunes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} pour constituer cette nouvelle assemblée. Projet porté par Léa DESSAIGNE en Service Civique.
- **RN 122** : M. le Maire a réaffirmé sa demande de prise en compte des entrées de Thiézac
- **Contrôle de trafic et vitesse dans le bourg** : rapport définitif non reçu. Une première analyse fait ressortir les données suivantes :
 - Mairie :
 - Vitesse moyenne : 49 km/h
 - 50% des véhicules en excès de vitesse
 - Vitesse maxi : 100 km/h le 13 mars 2022 à 23h20 dans le sens sortant de Thiézac
 - Bourg :
 - Vitesse moyenne : 38 km/h
 - 8% des véhicules en excès de vitesse
 - Vitesse maxi : 92 km/h le 16 mars 2022 à 9h35 dans le sens sortant de Thiézac

Dates :

- **02 avril 2022** : belote du Comité des Fêtes

Questions du public :

- Denis Lacroix :
 - Une partie du nouveau lotissement des Cazeaux n'a pas été goudronnée ? Les élus précisent que c'était bien prévu comme cela. Il faut limiter l'imperméabilisation des sols.
 - Où en est le recrutement du nouvel agent communal ? Le recrutement vient de se terminer et c'est Christian JOSE qui intégrera l'équipe technique dès le 04 avril 2022.